



Réunion du 24 avril 2019 Commune de LA BATHIE

PROJET

Nombre de membres
afférents au Conseil : 19

Nombre de membres en
exercice : 19

Nombre de présents :
7

Nombre de votants :
7

DATE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE : 16 avril 2019

ORDRE DE JOUR

1. Compte administratif 2018 du budget général
2. Compte administratif 2018 du budget annexe eau
3. Compte administratif 2018 du budget annexe assainissement

Questions orales

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

Mercredi 24 avril 2019

Présents : Mmes Jeannine CHAPUIS, Sylviane ETAIX, Corinne PAYOT ;
MM. Alain DEDUC, Michel CATELLIN-TELLIER, François RONQUE, Luc WUILLAUME.

Absents : Mmes Béatrice BUSILLET, Jocelyne COLLOMBIER, Marie-Danielle DURAND, Dolorès FRESNO, Laurence PETITPOISSON, Christine TORNASSAT ;
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Christophe CORNU, François HOMMERIL, Michel MONTET, Alain TARTARAT.

Mme Sylviane ETAIX a été élue secrétaire de séance.

Nouvelle convocation après réunion du 8 avril 2019 - perte de quorum
--

Lors de la réunion du conseil municipal le 8 avril dernier, les comptes administratifs ont été présentés par le maire pour le budget principal, le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement.

Dix élus sur dix-neuf étaient présents ce soir-là.

Or, pour les comptes administratifs, le maire ne pouvant participer ni aux débats ni aux votes s'étant retiré, le quorum a été perdu pour ces 3 points de l'ordre du jour.

Ceux-ci n'ont donc pu être délibérés valablement. Ils sont présentés en nouvelle séance du conseil municipal convoqué régulièrement ce 24 avril 2019. Aucune condition de quorum n'est exigée pour ces trois délibérations.



1 - Compte administratif 2018 du budget général
--

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (maire). Il présente les résultats de l'exécution du budget de l'année N -1.

Le Conseil municipal délibère sur le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire avant le 30 juin. Il doit être rigoureusement identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal, comptable public. Son vote intervient donc postérieurement au vote du compte de gestion.

Réglementairement, dans la séance au cours de laquelle le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal **élit son président**. Le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif, après sa discussion.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2018. Il constitue l'arrêté définitif des comptes et permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde de l'exécution de la section d'investissement.

Le compte administratif 2018 se résume ainsi :

Fonctionnement

	Budget prévu 2018	Réalisations au 31/12/18
<i>Recettes</i>	3 044 677 €	2 725 989.39 €
<i>Dépenses</i>	3 044 677 €	2 363 067.28 €
Résultat excédentaire 2018		362 922.11 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017		508 679.81 €
Transfert des résultats du budget annexe 2017		88 225.25 €
Part affectée à l'investissement 2018		-216 578.81 €
Résultat global de clôture 2018		743 248.36 €

Investissement

	Budget prévu 2018	Réalisations au 31/12/18	Restes à réaliser au 31/12/18
<i>Recettes</i>	2 081 552 €	1 343 337.79 €	223 550 €
<i>Dépenses</i>	2 081 552 €	3 439 478.36 €	365 865.31 €
Solde d'exécution 2018		-2 096 140.57 €	
Déficit reporté 2017		-481 325.47 €	
Transfert des résultats du budget annexe 2017		2 333 815.43 €	
Résultat de clôture 2018		-243 650.61 €	
Solde des restes à réaliser		-142 315.31 €	
Besoin de couverture de la section d'investissement		385 965.92 €	

L'affectation du résultat 2018 est la suivante :

- **357 282.44 €** en recette de la section de fonctionnement (chapitre 002) ;
- **385 965.92 €** en recette de la section d'investissement (chapitre 1068).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal,
- **CONFIRME** l'affectation du résultat 2018 telle que détaillée précédemment, reprise par anticipation lors du vote du budget 2019 le 8 avril dernier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 7

VOTE POUR : 7

2 - Compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau

Le budget de l'eau est tenu selon les règles de la comptabilité M 49.

Les comptes de l'exercice 2018 détaillés dans le compte administratif se résument ainsi :

Section exploitation eau

	Budget prévu 2018	Réalisations au 31/12/18
Produits	56 000 €	28 205.72 €
Charges	56 000 €	28 205.72 €

Résultat de clôture 2018		néant
---------------------------------	--	-------

Section investissement eau

	Budget prévu 2018	Réalisations au 31/12/18
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat de clôture 2018		néant

L'affectation du résultat 2018 est nulle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget de l'eau.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 7

VOTE POUR : 7

3 - Compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement

Le budget de l'assainissement est tenu selon les règles de la comptabilité M 49.

Les comptes de l'exercice 2018 détaillés dans le compte administratif se résument ainsi :

Section exploitation assainissement

	Budget prévu 2018	Réalisations au 31/12/18
Produits	24 000 €	11 973.17 €
Charges	24 000 €	11 973.17 €
Résultat de clôture 2018		néant

Section investissement assainissement

	Budget prévu 2018	Réalisations au 31/12/18
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat de clôture 2018		néant

L'affectation du résultat 2018 est nulle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget de l'assainissement.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 7

VOTE POUR : 7

Questions orales

- Néant

La séance est levée à 20 H 15.